

Accord de pêche Maroc-UE Le niet renouvelé du «Collectif pêche»

Le Collectif pêche et développement durable vient de réitérer son opposition à toute reconduction du protocole de pêche Maroc-Union européenne et lance un appel urgent pour la préservation des pêcheries et l'instauration d'une gouvernance forte. Détails.

Au moment où les négociations pour la conclusion d'un nouveau protocole de pêche Maroc-Union européenne vont bon train, le Collectif pêche et développement durable revient à la charge pour contester toute mesure allant dans ce sens. Pour Abderrahmane Yazidi, coordonnateur du Collectif et SG du Syndicat national des officiers marins de la pêche hauturière, «il n'est plus question que les Européens reviennent encore une fois aux eaux territoriales pour surexploiter nos ressources halieutiques», s'emporte-t-il. Selon lui, certes, le nouveau protocole en négociation veille à la préservation des ressources en interdisant de pêcher dans n'importe quelle zone marine, surtout celles surexploitées. N'empêche, la pêche industrielle européenne, en usant de techniques très sophistiquées, constitue de réelles menaces sur la biodiversité marine et la préservation des stocks. «Preuve en est que le nouveau protocole ne stipule dans ses termes, en aucun cas, l'obligation de contrôle par les autorités marocaines des débarquements des navires européens », précise-t-il. Le secrétaire général du Syndicat ajoute que l'éventuelle reconduction du protocole de pêche risque de mettre à mal tous les efforts déployés jusqu'alors pour la reconstitution des stocks de poissons (voir graphique). A ses yeux, les débarquements des captures des pêcheurs européens dans les ports nationaux permettraient de créer de la valeur ajoutée à l'économie nationale. Mis à part les investissements dans les aménagements et la valorisation des ressources, cela favoriserait également la création de milliers de postes d'emplois directs ou indirects, ajoute Yazidi en intervenant, vendredi 15 novembre, lors d'une conférence-débat organisée à Casablanca par le Collectif, portant sur le thème d'«une gouvernance publique forte au service du développement durable».

Une «question politique»

Ce dernier pense en fait que le nouveau protocole, qui sera soumis à la Commission de la Pêche du Parlement européen pour vote, le 27 novembre courant, est une question purement et simplement politique. À noter que l'étape décisive dans ce processus est celle où le protocole sera discuté en séance plénière, en décembre prochain, au Parlement européen à Strasbourg. Il semble, d'après les informations qui circulent, que les négociations marathoniennes vont aboutir cette fois-ci après la suspension du protocole de pêche en décembre 2012 suite au rejet de la prorogation de l'accord de pêche.

«J'ai aussi l'espoir de voir les discussions, qui débuteront la semaine prochaine, aboutir d'ici décembre à un rapport positif pour l'adoption et la conclusion finale de l'accord de pêche entre l'Union européenne et le Maroc», a déclaré Carmen Fraga Estévez, Présidente de la Commission de la Pêche au Parlement européen, à l'occasion de la tenue de la session ordinaire, fin septembre dernier à Casablanca, de la Commission mixte des professionnels maroco-espagnols de la pêche.

Le Maroc et l'Union européenne ont signé un nouveau protocole de pêche, lundi 18 novembre 2013 à Bruxelles. Contrairement à son prédécesseur, le nouveau protocole apporte son lot de nouveautés concernant les conditions. En effet, la contribution financière annuelle sera portée de 36,1 millions d'euros à plus de 40 millions, dont plus de 13,5 millions destinés à soutenir la politique nationale de la pêche. Les autorisations de pêche ne sont pas en reste. Le Maroc accorderait une centaine de licences de pêche à la flotte européenne, au lieu de 119 auparavant. Le gros lot reviendrait comme d'habitude aux bateaux espagnols.

Par ailleurs, avec la multiplicité des pêcheurs et la surexploitation qui va avec, il s'avère difficile de prendre les mesures nécessaires au redressement à terme des pêcheries. D'où l'urgence de mettre en place les bases d'«une gouvernance forte qui suppose un système de gestion qui ne surexploite pas les ressources et qui fait preuve de résilience; autrement dit qui s'inscrit dans le processus du développement durable», tient à faire savoir Rachid Benkirane, président de l'Association professionnelle des armateurs de la pêche hauturière au Maroc (Apapham). Selon lui, l'Etat assume une part de responsabilité dans la dégradation des ressources halieutiques. «Cette dégradation inacceptable des pêcheries s'explique par leur mauvaise gestion due au manque ou à l'insuffisance

d'informations scientifiques, aux réactions tardives ou inadaptées des pouvoirs publics et au manque de fermeté», détaille-t-il.

Manque d'informations!

Pour Rachid Benkirane, la disponibilité d'informations pertinentes et la collaboration des professionnels à travers l'échange de connaissances permettent un bon suivi de la situation des stocks. Or, sur le terrain, il n'en est rien, comme en témoigne ce haut cadre de l'Institut national de recherche halieutique (INRH). Il a précisé que l'embarquement des observateurs et chercheurs scientifiques à bord des flottilles hauturières a sensiblement diminué ces dernières années. Et de conclure: «La maîtrise de la biologie des espèces et de la préservation des pêcheries est une équation difficile». Le scientifique reconnaît que, faute de moyens, on est encore loin de maîtriser la biologie de toutes les espèces marines. Le manque d'informations plombe également tout effort de contrôle et de traçabilité à même d'en finir avec la pêche illicite. Autre preuve du «laxisme» manifesté par les armateurs, le non-respect de l'obligation d'être équipés par le VMS, système de surveillance et de sécurité des navires par satellite. Chiffres à l'appui, le nombre des infractions a été multiplié par 1,5 fois entre 2012 et 2013, selon le département de Zakia Driouch. La secrétaire générale du département de la Pêche maritime se veut très ferme. «Pas question de faire marche arrière. S'il n'y a pas de VMS, il n'y aura pas de licence de pêche, voire même leur renouvellement», tranche-t-elle. «Je ne vois pas comment ce dispositif électronique installé à bord des navires pourrait être pénalisant pour l'opérateur, surtout que le coût de la communication ne dépasse pas les 7.000 dirhams par an», se demande-t-elle. Pour rappel, la mise en place de cette technique -dont le projet de mise en œuvre remonte à 1996- a coûté à l'Etat un effort d'investissement de l'ordre de 12 millions de dirhams. Grosso modo, mettre un terme aux pratiques illégales s'avère un exercice qui n'est pas de tout repos. Selon un intervenant à la Conférence-débat, le projet de loi INN (Pêche illicite, non déclarée et non réglementée) traîne encore au parlement. «Son adoption fera certainement l'objet d'une opposition farouche des lobbys qui militent pour le maintien du statu quo», avise-t-il. Même son de cloche chez le président de l'Apapham qui s'interroge: «Mais comment amener tout ce beau monde de la pêche à respecter ces restrictions sur la durée quand il y a des resquilleurs et que toute amélioration profite à d'autres?».

Mohamed Mounjid

.....

Source : www.lereporter.ma (23/11/13)